

CONTRE !

La direction nous a présenté le 17 avril le dossier sur la mise en œuvre d'Ampère Software et System à VSF

➤ 45 salariés sont concernés

- Les directions impactées :
 - DEA-SI
 - DEA-P

➤ Modification de leur contrat de travail le 1^{er} octobre 2023

- Le code du travail L1224-1 garantit :
 - Le lieu de travail
 - L'ancienneté
 - La rémunération

➤ Et après ?

- Le 16 mai consultation sur la réorganisation de l'ingénierie Renault & Ampère

➤ Ce qui nous manque pour la suite...

- La négociation du dialogue social
 - Elle débute le 12 mai 2023 et se terminera à l'été !
- La stratégie VU et la transformation de VSF
 - La direction nous promet une présentation avant l'été...

Contact

CFE-CGC RENAULT VSF

API : FR VSF 0F5 0 00

Tél : 07 69 32 56 35

E-Mail : cfecgc.renaultvsf@gmail.com

Compte Rendu CSE Extra du 02 mai 2023

Déclaration CFE-CGC sur la consultation pour la mise en œuvre d'Ampère Software et System sur l'établissement VSF

Depuis la fin d'année 2022, nous sommes informés et consultés sur la création et la mise en place des entités Ampère.

Aujourd'hui, nous sommes consultés sur la mise en œuvre d'Ampère Software et System sur le site de VSF et à la lecture des documents présentés, nous sommes inquiets sur la composition des UET à VSF et nous comprenons que les salariés du site qui seront dans Ampère Software et System se retrouveront pour certains, seuls dans une UET, probablement avec un rattachement hiérarchique basé sur un autre site.

Sur les 45 personnes concernées par cette consultation, 10 seront seuls à VSF dans l'UET qui les concerne et 4 seront en binôme. Pour les 31 autres, ils seront répartis sur 4 UET, 10, 11, 6 et 4 membres par UET concernées.

Nous sommes inquiets sur le travail collectif ?

Vu du Groupe Renault cela a peut-être un sens, mais vu de l'établissement de VSF, cela nous semble être une aberration et finalement, compliqué pour les salariés concernés.

Et cela d'autant plus que ces salariés continueront à travailler sur des projets VU/LCV dont les équipes, même pour le développement de la gamme électrique VU, ne sont pas concernés par la création des entités Ampère.

De plus, cela ne simplifie pas la vision de la stratégie VU/LCV que nous demandons depuis plusieurs mois.

Quel devenir pour le VU, FlexEVan, la DVU... ?

D'autre part, la direction nous demande de nous positionner alors que toute la partie sociale du projet n'a pas été présentée et encore moins expliquée. D'ailleurs, la négociation sur le dialogue social du Groupe Renault commencera le 12 mai 2023 et devrait se conclure pour l'été. Cette négociation est tardive pour nous positionner sereinement sur un sujet aussi complexe et anxiogène pour les équipes de l'établissement de VSF concernées par ce sujet.

Comment les salariés qui vont être affectés dans l'entité Ampère Software et System vont-ils pouvoir se projeter sur des sujets qui n'ont pas été vus et débattus ?

La CFE-CGC de VSF demande aujourd'hui à ses élus de voter contre sur la consultation relative à la mise en œuvre de l'entité Ampère Software et System sur l'établissement de VSF.



CRÉATION DES SOCIÉTÉS

AMPÈRE

&

AMPÈRE SOFTWARE ET SYSTEM

ÉVOLUTION DE L'INGÉNIERIE RENAULT

A savoir

3 CSE Extra pour les dossiers
Ampère à venir...

Le **17 avril** présentation du
dossier Ampère Software &
System,

Le **2 mai** vote pour le dossier
Ampère Software & system et
remise du dossier Ampère,

Le **16 mai** vote sur le dossier
Ampère et évolution de Renault.

Nous vous proposons de venir nous rencontrer
au local syndical (bâtiment à l'arrière du CSE)

Les mardis de 12h à 13h

Pour recueillir et répondre à vos questions

Sur la transformation de Renault,
La nouvelle convention collective,
Et tous les sujets qui vous préoccupent

Le rendez vous est pris !

À bientôt

Contact

CFE-CGC RENAULT VSF

API : FR VSF 0F5 0 00

Tél : 07 69 32 56 35

Vous souhaitez recevoir nos informations par e-
mail, inscrivez-vous

E-Mail : cfecgc.renaultvsf@gmail.com

RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI



www.cfecgc-intercentre-renault.fr

